

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE n°2021-117**

L'an deux mille vingt et un, le 13 décembre à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 7 décembre 2021

Nombre de délégués :

- en exercice : 29
- présents : 25
- votants : 29

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. François BOISSERIE, M. Jean-Claude FRACHET, M. Roland POURCHET, Mme Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Patrice DELAGE, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, Mme Pascale BRACHET, M. Francis CUBERTAFON, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Sandrine FUSADE, M. Laurent GORYL Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Monique PLAZZI et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

OBJET :

Construction d'un centre local de santé à Coussac-Bonneval

Actualisation du plan de financement prévisionnel

ABSENTS Excusés : M. Pierre ROUX, M. Jacques BLONDY, Mme Céline BOYARD et M. Alain BLONDY.

Pierre ROUX donne pouvoir à Jean-Claude FRACHET
Jacques BLONDY donne pouvoir à Christiane BARRY
Céline BOYARD donne pouvoir à Pierre MILLET-LACOMBE
Alain BLONDY donne pouvoir à Annie ARNAUD

SECRETAIRE : Pierre VERGNOLLE

Rapporteur : P. SUDRAT

Vu la délibération n°2018-126 du 14 décembre 2018 par laquelle le Conseil Communautaire a autorisé la construction d'un centre local de santé à Coussac-Bonneval pour un coût d'opération de 517 000 € ;

Considérant que dans un contexte de flambée des prix des matières premières, la phase de consultation des entreprises conduit la collectivité à revoir le montant du projet à la hausse ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- approuve l'actualisation du plan de financement prévisionnel comme suit :

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20211213-DC2021750309-DE
Date de télétransmission : 16/12/2021
Date de réception préfecture : 16/12/2021

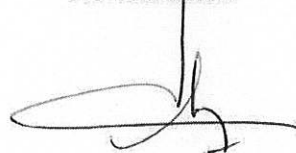
Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Construction d'un centre local de santé (Coussac-Bonneval)					
Dépenses (en euros HT)		Recettes (en euros HT)			
Nature	Montant	Organismes		Montant	Pourcentage
Travaux et maîtrise d'œuvre	630 000 €	Etat	DETR-2020 (notifié)	100 000 €	15,87 %
		Etat	DETR-2021 (notifié)	55 100 €	8,75 %
		Etat	DETR-2021 (sollicité sur reliquat)	33 900 €	5,38 %
		<i>Sous-total :</i>		189 000 €	30 %
		<i>Autofinancement :</i>		441 000 €	70 %
TOTAL :	630 000 €	TOTAL :		630 000 €	100 %

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,

Le Président



D. BOISSERIE



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20211213-DC2021750309-DE
Date de télétransmission : 16/12/2021
Date de réception préfecture : 16/12/2021